



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 3 décembre 2019 — N° 90

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Thérèse Delisle Goulet pour sa contribution à la sécurité incendie de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner l'excellence du Club de soccer Monteuil.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Édith Leclerc pour son travail de sensibilisation aux troubles du spectre de l'autisme.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Cirque du Soleil.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le succès du défilé du père Noël à Saint-Jean-sur-Richelieu.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme La Pointe aux jeunes inc.

3 décembre 2019

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de lutte contre le sida.

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Martin Crête, président du Groupe Crête inc., pour sa contribution à la vitalité économique de la Mauricie.

M. Bachand (Richmond) fait une déclaration afin de féliciter Mme Jennie Carignan, nommée à la direction de la mission de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord en Irak.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de lutte contre le sida.

À 13 h 53, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 03.

3 décembre 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 52 Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 52.

Dépôts de documents

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Le plan stratégique 2018-2021 du Conseil de gestion du Fonds vert.
(Dépôt n° 1199-20191203)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 90 concernant l'amélioration de la route 117 entre Val-d'Or et Rouyn-Noranda, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 24 octobre 2019 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue);
(Dépôt n° 1200-20191203)

3 décembre 2019

La réponse à la question écrite n° 100 concernant le retour de la gratuité de la fécondation *in vitro*, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 novembre 2019 par M. Zanetti (Jean-Lesage).

(Dépôt n° 1201-20191203)

M. le président dépose :

Le rapport intitulé *Rapport d'enquête de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale, au sujet de Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette–Saint-Maurice*;

(Dépôt n° 1202-20191203)

Une lettre, en date du 26 novembre 2019, que lui a adressée Me Marie Rinfret, protectrice du citoyen, concernant la déclaration signée par les membres de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie, réunis à rabat, les 23 et 24 octobre 2019. Cette lettre est accompagnée de ladite déclaration;

(Dépôt n° 1203-20191203)

Une lettre, en date du 19 novembre 2019, que lui a adressée M. Roger Torrent i Ramió, président du Parlement de Catalogne, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 29 octobre 2019, concernant la situation politique en Catalogne;

(Dépôt n° 1204-20191203)

Une lettre, en date du 25 novembre 2019, que lui a adressée M. Enrique Ruiz Molero, ambassadeur d'Espagne au Canada, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 29 octobre 2019, concernant la situation politique en Catalogne;

(Dépôt n° 1205-20191203)

3 décembre 2019

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de M. Tanguay, leader de l'opposition officielle.

Dans son avis, le leader de l'opposition officielle allègue que les règles de l'Assemblée nationale auraient été transgressées relativement aux communications transmises par le gouvernement à des tiers, au sujet du projet de loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux, notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés.

L'avis fait également mention de l'intention du leader de l'opposition officielle de présenter une motion en vertu des articles 315 et suivants du Règlement.

M. le président prend la question en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Rizqy (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, le 29 novembre 2019, sur l'amendement de M. Fortin (Pontiac) ainsi que sur le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services.

3 décembre 2019

Est d'abord mis aux voix l'amendement de M. Fortin (Pontiac).

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **259** en annexe)

Pour : **44** Contre : **68** Abstention : **0**

Est enfin mis aux voix le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **260** en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 121 et 122 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), soit constituée une liste de membres suppléants pour la Commission de la fonction publique pour une période d'une année à compter des présentes :

Mme Véronique Emond, présidente et consultante, RH
Juriconseils;
M. Louis Garant, arbitre de griefs;
M. Jean-François Mallette, avocat associé, Prévost
Fortin D'Aoust.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 122 de la Loi sur la fonction publique, un vote par appel nominal est tenu.

3 décembre 2019

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **261** en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Rousselle (Vimont), M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'iniquité du Régime québécois d'assurance parentale envers les parents adoptants;

QU'elle réclame l'augmentation du nombre de semaines de prestations pour les familles adoptantes afin que ces dernières bénéficient de la même durée de prestation que les familles biologiques, permettant ainsi aux enfants adoptés de bénéficier de la même durée de présence de leurs parents que les enfants biologiques.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **262** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme LeBel, ministre de la Justice, conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

3 décembre 2019

QUE les membres de l'Assemblée nationale profitent du 10^e anniversaire de la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie pour réitérer l'importance de la lutte contre les préjugés et la discrimination auxquels les personnes LGBTQ sont confrontées dans leur quotidien;

QU'ils saluent le travail des organismes, les initiatives individuelles et collectives favorisant la protection et la pleine reconnaissance des droits des personnes LGBTQ;

Enfin qu'ils saluent le courage des personnes qui s'identifient comme LGBTQ au Québec. Tous n'ont pas eu le même parcours et la même réceptivité de leurs proches, familles, collègues et amies face à l'affirmation de leur identité propre, mais tous ont choisi l'authenticité et le respect de soi.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les compensations financières accordées aux familles pour la garde d'un enfant handicapé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, Mme Melançon (Verdun), M. Ouellet (René-Lévesque) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime son soutien au modèle coopératif choisi pour relancer l'entreprise Capitales Médias, qui permet d'impliquer les travailleuses et les travailleurs dans la relance des six quotidiens;

3 décembre 2019

QU'elle encourage le gouvernement du Québec à poursuivre ses efforts pour trouver le soutien financier nécessaire à la réalisation du projet auprès de différents investisseurs;

Enfin, que l'Assemblée nationale réitère l'importance de la diversité de presse pour une démocratie en santé.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Fournier (Marie-Victorin) présente une motion concernant la mise en place d'une vitrine Québec sur le site Web Amazon; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin, procède à des consultations particulières et tiene des auditions publiques le 22 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 h 45 et de 14 heures à 17 h 45, le 23 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 45, le 4 février 2020 après les affaires courantes jusqu'à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 h 45, le 5 février 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ainsi que le 6 février 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Mouvement pour une démocratie nouvelle
Groupe Femmes, Politique et Démocratie
Conseil du statut de la femme
Union étudiante du Québec
Fédération étudiante collégiale du Québec

3 décembre 2019

Citoyenneté Jeunesse

Mercedez Roberge, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Confédération des syndicats nationaux

Centrale des syndicats démocratiques

Centrale des syndicats du Québec

Fédération autonome de l'enseignement

Fédération québécoise des municipalités

Union des municipalités du Québec

Union des producteurs agricoles du Québec

Directeur général des élections

NPD-Québec

Parti conservateur du Québec

Parti vert du Québec

Parti libéral du Québec

Manon Tremblay, politicologue de l'Université d'Ottawa

Christian Dufour, politicologue et juriste

Éric Montigny, directeur scientifique de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

André Blais, professeur titulaire, Département de science politique, Université de Montréal

Louis Massicotte, professeur titulaire à la faculté de sciences sociales de l'Université Laval

Assemblée des Premières nations Québec-Labrador

Darren Hughes, directeur général de la Electoral Reform Society

Henry Milner, Professeur de Sciences politiques

Stéphane Rouillon, Mathématicien expert en mode de scrutin

Marc-André Bodet, Professeur agrégé, Département de science politique Université Laval

Paul Cliche, auteur du Livre Pour réduire le déficit démocratique au Québec : Le scrutin proportionnel

Solution étudiante nationale pour un scrutin équitable

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Brian Tanguay, professeur, département des sciences politiques, Wilfrid Laurier University

3 décembre 2019

Louis Sormany, secrétaire adjoint à la législation au ministère du Conseil exécutif du Québec de 2001 à 2013
Jean-Pierre Derriennic, professeur associé à la faculté de sciences sociales de l'Université Laval

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires réparties de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député de Chomedey.

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député de Chomedey.

QUE la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

3 décembre 2019

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE soit révoqué l'ordre adopté par l'Assemblée, le 26 novembre 2019, qui mandatait la Commission des transports et de l'environnement afin qu'elle tienne des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **263** en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 21 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 45, le mercredi 22 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 45, le jeudi 23 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 45, le mardi 4 février 2020 après les affaires courantes vers 15 h 30 jusqu'à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 heures et le mercredi 5 février 2020 après les affaires courantes vers 11 h 30 jusqu'à 13 heures.

3 décembre 2019

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Alliance Switch
FondAction CSN
Alain Webster, professeur titulaire, Université de Sherbrooke
Écotech Québec
Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Association de l'industrie électrique du Québec
Vivre en Ville
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable
Vérificateur général du Québec
Ville de Montréal
Le Pacte
E-Taxi
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
Association du transport urbain du Québec
Association des transporteurs collectifs ruraux du Québec
Ouranos
Normand Mousseau, Institut Trottier
Conseil national des jeunes ministres de l'Environnement de la Fondation Monique Fitz-Back
Fondation David Suzuki
Johanne Whitmore conjointement avec Pierre-Olivier Pineau, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal
Conseil du patronat
Propulsion Québec
Hydro-Québec
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec
Conseil québécois des entreprises en efficacité énergétique
Fédération des Chambres de commerce du Québec
Équiterre

3 décembre 2019

Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique
Centre québécois du droit de l'environnement
La planète s'invite au parlement
Nature Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE la secrétaire de la Commission puisse procéder, s'il y a lieu, à des modifications à l'horaire afin notamment de tenir compte des demandes de changement des personnes et des organismes;

QUE le ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

3 décembre 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;
- la Commission de l'aménagement du territoire afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 47, Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président entend les arguments de part et d'autre sur la question de droit ou de privilège soulevée par M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, le 29 novembre 2019.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Copie d'un extrait du *Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire* portant sur la décision 67/28;

(Dépôt n° 1206-20191203)

3 décembre 2019

Copie de la réponse, en date du 26 novembre 2019, par Mme Chantal Guertin, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels du Conseil de gestion du Fonds vert, concernant la demande d'accès à l'information numéro 2019-11-001 concernant le plan stratégique du Conseil de gestion du Fonds vert.

(Dépôt n° 1207-20191203)

M. le président prend la question en délibéré.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose que le principe du projet de loi n° 390, Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) dépose :

Copie du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec tenue le lundi 2 décembre 2019.

(Dépôt n° 1208-20191203)

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 390 est adopté.

3 décembre 2019

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 390 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 390, Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

La motion est adoptée.

À 16 h 46, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 16 h 51.

Commission plénière

Le projet de loi n° 390 est étudié en commission plénière, puis il est amendé et rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose que le projet de loi n° 390, Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, soit adopté.

3 décembre 2019

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 390 est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 novembre 2019, sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 9 et 30 octobre ainsi que le 14 novembre 2019, a procédé à l'audition des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics portant sur : le chapitre 5 intitulé « Reprise informatique », le chapitre 7 intitulé « Contrats en technologie de l'information – Suivi d'un audit particulier » du rapport de mai 2018 du Vérificateur général, sur la gestion administrative et les engagements financiers du ministère de la Santé et des Services sociaux et sur la gestion administrative et les engagements financiers du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le rapport contient des observations, des conclusions et 9 recommandations.

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 31.

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

3 décembre 2019

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, ainsi que les amendements transmis par Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

Les amendements présentés par Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) sont déclarés recevables.

Les amendements présentés par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) sont déclarés irrecevables, puisque le Règlement prévoit que pour être recevables, les amendements doivent se rapporter à l'objet du projet de loi et ne peuvent aller à l'encontre de son principe ni en introduire de nouveaux. Le premier des amendements du député de Laurier-Dorion modifie les attributions de la Régie du logement en y ajoutant la tenue d'un registre des loyers. Le second prévoit que la ministre impose un moratoire sur les évictions dans les secteurs où le taux de logements disponibles est de 3% ou moins. Bien qu'elles soient liées au domaine de l'habitation de manière générale, les modifications proposées introduisent au projet de loi des éléments étrangers aux mesures qu'il contient.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

3 décembre 2019

À 21 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 4 décembre 2019, à 9 h 40 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

3 décembre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Fortin (Pontiac) :

(Vote n° 259)

POUR - 44

Anglade (PLQ)	Fournier (IND)	Marissal (QS)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 68

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(ChAMPLAIN)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	

3 décembre 2019

Sur le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux :

(Vote n° 260)

POUR - 112

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lothbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

3 décembre 2019

Sur la motion de M. Legault, premier ministre :

(Vote n° 261)

POUR - 112

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

3 décembre 2019

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Rousselle (Vimont), M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Fournier (Marie-Victorin):

(Vote n° 262)

POUR - 110

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Rimouski)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	Zanetti (QS)

3 décembre 2019

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 263)

POUR - 96

Allaire (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Anglade (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roy (PQ)
Asselin (CAQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	(Bonaventure)
Bachand (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Samson (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Gronquin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dufour (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)	
Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Reid (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)	
	(Lotbinière-Frontenac)		